PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 Juin 2017

Le quinze juin deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courçon d'Aunis en séance publique sous la Présidence de Madame Nadia BOIREAU, Maire.

Date de la convocation : 9 juin 2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17
Date de la convocation : 9 juin 2017

Le quinze avril deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courçon d'Aunis en séance publique sous la Présidence de Madame Nadia BOIREAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames BOIREAU, CAILLEAU, DAUGROIS, DONZEL-FONTAINE, GRIMAUD, GUIBERTEAU, PORTRON, SOULET et Messieurs BOUTONNE, GEORGELIN, GIRAUDEAU, LABRADOR,NICOLEAU, PARPAY, PIGET, SMONIOWSKI, VISINE,
Absents excusés : M. GAUDIN,
Absents : Mme DELRIEU-PILOQUET.

Secrétaire de Séance : Mme Anne DONZEL-FONTAINE

ORDRE DU JOUR :

1 – *FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL*
2 – SDEER : REMPLACEMENT DU MAT ACCIDENTE OC 296/297 – PLACE DU MARCHE
3 – BIBLIOTHEQUE : GESTION DES COLLECTIONS – DESHERBAGE
4 – PISCINE : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)
5 –PISCINE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB AQUATIQUE COURCONNAIS
6 - NATATION SCOLAIRE : PARTICIPATION DU COLLEGE JEAN MONNET POUR SES COLLEGIENS
7 – PERSONNEL : CREATION DE POSTES
8 - PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
9 – ESPACES VERTS : VENTE DU BROYEUR
10 – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : DON DU COMITE DE JUMELAGE ALLEMANDS

- QUESTIONS DIVERSES
POINT D'INFORMATION :
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 19 juillet 2017

2017.06.01 FINANCES : Décision modificative

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

- d'une part que les travaux de la cour des écoles nécessitent des ajustements engendrant des plus-values, il convient donc d'inscrire pour l'opération n° 213 la somme de 16000 € comme suit,

- d'autre part, l'acquisition imprévue d'un broyeur pour l'entretien des espaces verts a impacté l'opération 197 « matériel – voirie- bâtiment » et doit être abondée afin de pouvoir acheter le reste du matériel initialement prévu,

- en outre, les travaux de la rue du Collège ont mis en lumière l'état vieillissant du réseau d'eaux pluviales. Profitant que la chaussée soit ouverte pour les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, il est nécessaire de procéder à une réfection du réseau pluvial dont le coût s'élève à 49000 €,

- enfin, l'acquisition -en groupement de commande - par la Communauté de communes Aunis Atlantique d'un défibrillateur, il convient d'ajouter 2000 €.

Et propose le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLE	PROPOSITION	VOTE
AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2188		DEFIBRILLATEUR	2000 €	
	21578	197	MATERIEL-VOIRIE-BATIMENT	2000 €	
	2315	315	AMENGAMENT SECURITE PARKING ECOLES ET ACCES	49000 €	
	2315	213	ECOLE ELEMENTAIRE TRAVAUX MOBILIER RIDEAUX	16000 €	
DIMINUTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2315	330	MARAIS COMMUNAL PARC DE CONTENTION	10500 €	
	2315	198	TRAVAUX PISCINE TOITURE ET PORTE CHAUFFERIE	58500 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité *(deux abstentions : Mme Aurélie CAILLEAU et M. Julien GIRAUDEAU)* :

Article 1er : d'approuver les modifications budgétaires telles que décrites ci-dessus.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux opérations citées.

2017.06.02 *SDEER : REMPLACEMENT DU MAT ACCIDENTE OC 296/297 – PLACE DU MARCHE*

Vu le sinistre causé sur le mat OC 296/297 situé sur la place du marché,

Vu le devis proposé par le SDEER pour le remplacement du mât accidenté pour un montant total de 478.51 €,
Il convient de procéder au remplacement du mât à l'identique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : de procéder au remplacement du mât accidenté OC296/297 situé place du Marché pour un montant total de 478.51 € avec un paiement en une seule fois,

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget principal.

2017.06.03 *BIBLIOTHEQUE – GESTION DES COLLECTIONS « DESHERBAGE »*

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la gestion des collections, les bibliothèques municipales procèdent régulièrement à l'élimination des documents en mauvais état ou dont le contenu est devenu obsolète. Ces documents déclassés peuvent être donnés, venus, échangés ou détruits. Cette opération est appelée «désherbage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : autorise l'agent en charge de la bibliothèque municipale à déclasser les documents en mauvais état ou devenus obsolètes et à organiser le don, la vente l'échange ou la distribution de ces documents.

2017.06.04 *PISCINE : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)*

Vu les dispositions de l'article D.3222-16 et suivants et A.322.12 et suivants du code du sport,

Vu la visite d'un représentant de la DDCS en date du 9 août 2016 et d'une réunion de préouverture de la piscine municipale le 22 mai dernier,

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale, il convient de le présenter devant l'assemblée délibérante,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : d'approuver tel que décrit en annexe le plan d'organisation de la surveillance et des secours.

2017.06.05 *PISCINE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB AQUATIQUE COURCONNAIS*

Vu la mise à disposition de l'équipement municipal à savoir la piscine dans son entièreté au profit de l'association Club Aquatique Courçonnais,

Considérant qu'il est nécessaire que cette mise à disposition soit entérinée chaque année par une convention de mise à disposition,

Considérant que ladite association souhaite utiliser cet équipement municipal pour les activités ludiques, pédagogiques de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : d'approuver tel que décrit en annexe la convention de mise à disposition de la piscine municipale pour l'année 2017 au profit du Club Aquatique Courçonnais.

2017.06.06 *PISCINE - NATATION SCOLAIRE : participation du collège Jean Monet pour ses collégiens*

Madame le maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le collège Jean Monnet de Courçon souhaite bénéficier cette année de 11 heures d'occupation du bassin pour les classes de sixièmes et de 4 sessions de 45 minutes de soutien pour les élèves en difficulté pendant 5 semaines du 29 mai au 7 juillet 2017.

Considérant que l'accès à cet équipement public fait l'objet d'une convention d'utilisation signée par les deux parties et d'une participation financière fixé à 26 € l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention et fixe le taux horaire d'occupation à 26 €.

2017.06.07 *PERSONNEL : CREATION DE POSTES*

Madame le Maire expose à l'Assemblée les points suivants :

- Compte tenu du départ en retraite de Mme NOBLANC, il convient de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, filière médico-sociale, 2ème classe.
- Compte tenu de l'ancienneté de 5 agents sur leur grade, il est nécessaire de créer les postes suivants :
  - Adjoint technique principal 2ème classe,
  - Agent de maîtrise principal,
  - Agent territorial spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles,
  - Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe,
  - Rédacteur principal 2ème classe.

Il est proposé de créer les postes listés ci-dessus pour que l'ensemble des agents puissent faire valoir leur nouveau grade et pour que le recrutement en remplacement de Mme NOBLANC puisse se faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes listés.

2017.06.08 PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

1) Temps complet :	Effectifs	Horaires
Administratif :		
- Rédacteur principal 2ème classe	1	35 h
- Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35 h
Technique :		
- Agent de maîtrise principal	1	35 h
- Adjoint technique Territorial	4	35 h
- Adjoint technique principal 2ème classe	1	35h
Bibliothèque :		
- Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	1	35 h
Animation :	1	35 h
- Animateur		
Sportive :		
- Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe	1	35 h
2) Temps non complet:		
Administratif :	1	28 h
- Adjoint administratif principal 1ère classe		
Médico-social :		
- Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	1	32h88
- Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	1	35h
Technique :		
- Adjoint technique Territorial principal 2ème classe	1	31h99
- Adjoint technique Territorial	1	28h31
- Adjoint technique Territorial	1	29h35
- Adjoint technique Territorial	1	23h59
- Adjoint technique territorial	1	34h04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le nouveau tableau des effectifs tels que composé ci-dessus.

2017.06.09 *ESPACES VERTS : VENTE DU BROYEUR*

Madame le maire passe la parole à M. PARPAY qui fait savoir à l'Assemblée que l'ancien broyeur est en dépôt dans un espace des ateliers municipaux et n'a plus son utilité, il propose de le mettre à la vente pour la somme de 2000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : de mettre en vente le broyeur de la marque SUIRE pour une somme comprise entre 1500 de 2000 € et autorise Mme le maire à signer les documents nécessaires à la cession.

Séance levée à 22h45

Le Maire
Nadia BOUREAU

MAIRIE DE COURCON 17170 Charente